



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30/03/2021

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, ATTRIBUE LE LABEL « CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE » À LA VILLE DE VILLEURBANNE POUR L'ANNÉE 2022

Le jury national nommé par la ministre de la Culture, et présidé par Bernard Faivre d'Arcier, a auditionné les neuf communes et groupements de communes présélectionnés pour la première édition du label « Capitale française de la culture ». Ces neuf candidatures présélectionnées étaient les suivantes :

- La Communauté d'agglomération GrandAngoulême,
- La Ville de Brest,
- La Ville de Laval,
- La Ville du Mans,
- La Ville de Metz,
- La Ville de Saint-Paul de la Réunion,
- La Ville de Sète,
- La Communauté de Communes du Val Briard,
- La Ville de Villeurbanne.

A la suite de ces auditions, le jury a délibéré et transmis son avis à Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, qui est heureuse d'attribuer le label « Capitale française de la culture » pour l'année 2022 à la ville de Villeurbanne.

« Première des « deuxièmes villes de France » comme elle aime à se nommer, Villeurbanne, riche de son histoire industrielle, cité jeune et en croissance, a choisi la jeunesse pour force et cible de son projet culturel urbain. La Ville entend renouer avec sa tradition d'éducation populaire et innover dans ses actions d'éducation artistique et culturelle. Elle compte s'appuyer pour cela aussi bien sur son patrimoine méconnu, ses forces associatives ainsi que sur les grandes institutions culturelles et les ressources universitaires présentes sur son territoire ».

La ministre de la Culture félicite la ville de Villeurbanne. Ce label donnera un horizon pour tout le territoire de Villeurbanne et stimulera la commande publique et artistique. Il constituera une source de fierté pour ses habitants et un formidable levier de dynamisation territoriale.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

L'attribution de ce label s'accompagne d'un financement d'un million d'euros, apporté à parité par le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts pour cette première édition. La Caisse des Dépôts est convaincue que la culture, secteur créateur d'emplois, est l'un des moteurs de la relance. L'économie culturelle irrigue de nombreux autres secteurs comme le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, qui sont les secteurs actuellement les plus touchés par la crise sanitaire. Le label « Capitale française de la culture » contribuera au renouveau territorialisé de cette économie.

La ministre de la Culture remercie l'ensemble des communes ou groupements de communes qui se sont portés candidats pour cette première édition du label « Capitale française de la culture ». Ces collectivités portent des projets ambitieux et se projettent dans l'avenir en plaçant les arts et la culture au cœur de leurs stratégies. Elle a demandé à ses services déconcentrés ainsi qu'à la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle d'accompagner celles-ci dans le développement de leurs projets culturels.

Le label "Capitale française de la culture" distingue tous les deux ans le projet culturel d'une commune ou d'un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants. L'attribution du label s'accompagne d'un financement d'un million d'euros, à parité entre le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts, pour cette première édition qui se déroulera en 2022.

Le label "Capitale française de la culture" est un projet piloté et financé par le ministère de la Culture avec le soutien de la Caisse des Dépôts, et mis en œuvre par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais (Rmn-GP). Ce projet a également bénéficié de la mobilisation des ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Economie, des Finances et de la Relance, de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, ainsi que l'ensemble des associations représentant les élus des collectivités territoriales.

Le label en bref

- 1 label : « Capitale française de la culture »
- 1 ville moyenne ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants désigné tous les deux ans
- 1 million d'euros pour le projet culturel retenu
- 1 Capitale désignée en mars 2021 pour une première édition en 2022

Les biographies des membres du jury sont consultables sur le site internet : <https://capitale-culture.fr/les-membres-du-jury>



À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – Charlotte Pietropoli 06 71 10 91 34 – service.presse@caissedesdepots.fr
caissedesdepots.fr

Banque des Territoires Auvergne-Rhône-Alpes

Anne-Laure Badaut 04 72 11 49 52 - anne-laure.badaut@caissedesdepots.fr

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

